

À L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE NON-RÉSIDENTE ENTENTES INTER-MUNICIPALES SPORTS DE GLACE SAISON 2026-2027

1. MISE EN CONTEXTE

Puisque vous êtes une personne non-résidente : l'utilisation des arénas de la Ville de Québec peut se faire seulement si la VILLE DE QUÉBEC a conclu une entente avec votre MUNICIPALITÉ. Dans certains cas, la Ville de Québec facture votre Municipalité qui a fait le choix de partager ce coût avec vous, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE.

Pour connaître votre OBLIGATION envers votre Municipalité, vous devez prendre connaissance du point 4 et au besoin, veuillez contacter votre **MUNICIPALITÉ**.

Note : D'autres coûts peuvent vous être demandés par votre municipalité ou association sportive.

2. DÉFINITION D'UNE PERSONNE NON-RÉSIDENTE ET RÉSIDENTE

- Personne non-résidente : qui réside à l'**extérieur du territoire** de la ville.
(Prendre note qu'une personne qui paie des taxes foncières à Québec ou qui y est propriétaire unique ou non d'un établissement commercial ou résidentiel **tout en n'y demeurant pas** est considérée comme non résidente.)
- Personne résidente : qui réside à l'**intérieur du territoire** de la ville.
(À cet égard, une preuve de résidence est exigée, par exemple une pièce d'identité officielle, un compte de taxes, ou un permis de conduire.)

Note : Les personnes résidentes ont priorité dans le cas des activités contingentées.

3. RESPONSABILITÉ COMME PERSONNE NON-RÉSIDENTE

- Connaître l'entente conclue entre votre Municipalité et la Ville de Québec (voir votre obligation au point 4).
(Prenez note que la Ville de Québec n'est pas le mandataire de votre municipalité aux fins de votre inscription. Il est donc de votre responsabilité de vérifier, auprès de votre municipalité, préalablement à votre inscription, si cette dernière ne vous réclamera pas plus tard, une partie des coûts qu'elle a dû elle-même verser à la Ville de Québec pour votre inscription.)
- Ne pas s'inscrire si votre Municipalité n'apparaît pas dans la liste au point 4. Dans ce cas-ci, prendre contact avec votre Municipalité et lui demander de contacter la Ville de Québec, à benoit.lefrancois@ville.quebec.qc.ca.
- Pour la clientèle 22 ans et plus : les non-résidents peuvent s'inscrire directement auprès de l'organisme auquel la Ville facturera 1,75 heure au taux applicable. L'organisme mandataire doit fournir sur demande à la Ville la liste des membres non-résidents de son club pour l'octroi du ratio d'heures pour la session ou l'année entière. La Ville se réserve le droit de réviser les listes selon le cas.

Note : L'utilisation d'une fausse adresse peut mener au retrait du jeune de son activité de glace. La Ville de Québec effectue régulièrement des contrôles.

4. LISTE DES MUNICIPALITÉS AVEC ENTENTE

Municipalité	Disciplines pour lesquelles il est autorisé de s'inscrire à la Ville de Québec	Obligation pour la clientèle non-résidente de communiquer avec sa Municipalité
Baie-Saint-Paul et Clermont	Hockey mineur (peewee AAA, peewee AAA relève), (bantam AAA, bantam AAA relève), midget espoir, hockey féminin	Pas d'obligation, sauf pour le hockey féminin ; obligation de contacter Nicolas Savard : (418) 439-3931, poste 5606 ou nsavard@ville.clermont.qc.ca
Boischatel	- Hockey mineur (Bantam, Midget, Junior évoluant déjà au sein de l'AHM de Beauport), midget espoir, hockey féminin (via CBIO) - Patinage artistique, patinage de vitesse, ringuette	Pas d'obligation. SLQNE : Daniel Lirette, bureau (418) 845-0284 ou dg@slqne.com
Côte-de-Beaupré (Château-Richer, St-Anne-de-Beaupré, Beaupré, St-Ferréol-les-Neiges, St-Tite-des-Caps, Saint-Joachim)	- Hockey mineur (peewee AAA, peewee AAA relève), (bantam AAA, bantam AAA relève), midget espoir, hockey féminin (via CBIO) - Ringuette	Pas d'obligation. SLQNE : Daniel Lirette, bureau (418) 845-0284 ou dg@slqne.com
Donnacona	- Hockey mineur (peewee AAA, peewee AAA relève), (bantam AAA, bantam AAA relève), midget espoir, hockey féminin - Patinage de vitesse de niveau « Élite » (CEPVRQ) seulement.	Pas d'obligation, sauf pour le hockey féminin, obligation de contacter (418) 285-3284 ou loisirs@villededonnacona.com
	Tous les sports de glace autres que ceux nommés précédemment.	Obligation de contacter sa municipalité (418) 285-3284
Garnison de Valcartier (Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Courcelette)	Hockey mineur, hockey féminin, ringuette, patinage artistique	Obligation de contacter sa municipalité Shannon : loisirs@shannon.ca Garnison : loisirsvalcartier@sbfmc.com Saint-Gabriel-de-Valcartier : plaberge@munsgdv.ca
Lac-Beauport	Tous les sports de glace.	Obligation de contacter sa municipalité : info@lacbeauport.net ou (418) 849-7141, poste 244
Lac-Delage	Tous les sports de glace.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 848-2417 ou ville@lacedelage.qc.ca
L'Ancienne-Lorette	- Patinage de vitesse, patinage artistique et hockey féminin - Hockey mineur (autre que simple lettre), ringuette	Pas d'obligation. 418-877-3000
L'Ange-Gardien	Patinage artistique seulement.	Pas d'obligation. Pour les autres disciplines contacter votre municipalité. info@langegardien.qc.ca 418-822-1555
Lévis (Sainte-Étienne-de-Lauzon, Pintendre, Saint-Nicolas, Saint-Rédempteur, Charny, Saint-Romuald, Saint-Jean-Chrysostome, Sainte-Hélène-de-Breakeyville)	Hockey féminin	Pas d'obligation. Pour les autres disciplines contacter votre municipalité. sportsetpleinair@ville.levis.qc.ca

Municipalité	Disciplines pour lesquelles il est autorisé de s'inscrire à la Ville de Québec	Obligation pour la clientèle non-résidente de communiquer avec sa Municipalité
Nation-Huron-Wendat (Wendake)	Tous les sports de glace.	Obligation d'être sur la liste de la Nation-Huron-Wendat ou contacter loisirs@wendake.ca ou encore en composant le (418) 842-1371
Neuveville	■ Patinage de vitesse seulement.	Pas d'obligation. mun@ville.neuveville.qc.ca
Pont-Rouge	■ Hockey mineur (peewee AAA, peewee AAA relève), (bantam AAA, bantam AAA relève), midget espoir, hockey féminin ■ Patinage de vitesse de niveau « Élite » (CEPVRQ) seulement	Pas d'obligation, sauf pour le hockey féminin, obligation de contacter Patricia Noël : (418) 873-4481, poste 110 patricia.noel@ville.pontrouge.qc.ca ou loisirs@ville.pontrouge.qc.ca
	Tous les sports de glace autres que ceux nommés précédemment.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 873-2801, poste 104
Saint-Augustin-de-Desmaures	Tous les sports de glace.	Pas d'obligation, sauf pour le hockey féminin, obligation de contacter Josée Bureau : (418) 878-5473 poste 5801
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Tous les sports de glace à l'exception du hockey mineur.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 829-2206
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Tous les sports de glace à l'exception du hockey mineur.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 828-2322 ou info@saintlaurentio.com
Saint-Michel-de-Bellechasse	Tous les sports de glace à l'exception du hockey mineur.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 884-2865 ou (418) 884-2874
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Tous les sports de glace à l'exception du hockey mineur.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 828-2855
Sainte-Pétronille	Patinage artistique Patinage de vitesse Ringuette Ballon sur glace	Obligation de contacter sa municipalité : 418-828-2270 ou Info@stepetronille.com
Sainte-Brigitte-de-Laval	Tous les sports de glace.	Obligation de contacter sa ville au : (418) 825-2515, poste 254 ou loisirs@sbd.net
Sainte-Famille	Tous les sports de glace à l'exception du hockey mineur.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 829-3572
Stoneham-et-Tewkesbury	Tous les sports de glace.	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 848-2381 info@villestoneham.com
Saint-Raymond	■ Hockey double lettre, hockey midget espoir et hockey féminin ■ Patinage de vitesse Élite (CEPVRQ), patinage artistique développement et élite	Pas d'obligation, sauf pour le hockey féminin ; obligation de contacter Jimmy Martel : (418) 337-2202, poste 3 ou jimmy.martel@villesaintraymond.com loisirs@villesaintraymond.com
	Ringuette	Obligation de contacter sa municipalité : (418) 337-2202, poste 3